

**Annexe IV**  
**Tableau 3 de correspondance entre épreuves**

<b>BTS maintenance et exploitation des matériels aéronautiques</b> créé par arrêté du 28 juillet 1997 Dernière session 2010		<b>BTS aéronautique</b> créé par le présent arrêté Première session 2011	
Épreuves ou sous-épreuves	Unités	Épreuves ou sous-épreuves	Unités
<b>E1.</b> Français	<b>U1</b>	<b>E1.</b> Culture générale et expression	<b>U1</b>
<b>E2.</b> Langue vivante 1 <sup>1</sup>	<b>U2</b>	<b>E2.</b> Anglais <sup>1</sup>	<b>U2</b>
Technologie appliquée à l'aéronef et mathématiques	<b>U51</b>	<b>E3.</b> Mathématiques - Sciences physiques appliquées	<b>U3</b>
Gestion-comptabilité	<b>U32</b>		
Thermodynamique - Thermopropulsion <sup>2</sup>	<b>U31</b>	Étude de modifications pluritechnologiques <sup>2</sup>	<b>U41</b>
<b>E4.</b> Mécanique et résistance des matériaux appliquées à la technologie des cellules et systèmes <sup>2</sup>	<b>U4</b>		
Aérodynamique, mécanique des fluides, mécanique du vol et technique d'utilisation <sup>2</sup>	<b>U52</b>		
		Étude de processus d'assemblage ou de maintenance d'aéronefs	<b>U42</b>
<b>E6.</b> Intervention sur un système ou un équipement	<b>U6</b>	<b>E5.</b> Contrôle et essais	<b>U5</b>
		Suivi de productions en milieu professionnel	<b>U61</b>
		Maintien de navigabilité et documentation technique réalisés en entreprise.	<b>U62</b>
<b>EF.</b> Langue vivante étrangère	<b>UF</b>	Épreuve facultative de langue étrangère	<b>UF</b>

**Remarques :**

1. Correspondance valable si la LV1 du BTS maintenance et exploitation des matériels aéronautiques est l'anglais.
2. L'unité U41 du BTS aéronautique est réputée acquise si les trois unités U31, U4 et U52 du BTS maintenance et exploitation des matériels aéronautiques ont été obtenues. Dans ce cas la nouvelle note correspond à la moyenne pondérée des notes obtenues à U31, U4 et U52.
3. Ce tableau n'a de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme et le nouveau pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice de dispense de certaines épreuves. En aucun cas il ne signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuve.